



ADDENDA # 1

Date: 01 Novembre 2017

Projet: Supervision quotidienne des équipements de chauffage

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors des amendements ou Q&R antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

1. Page couverture

REPLACER :

« Les offres doivent être reçues au plus tard à 14:00 heures, heure locale, le 3 Novembre 2017 (...) »

PAR :

Les offres doivent être reçues au plus tard à 14:00 heures, heure locale, le 8 Novembre 2017 (...)

2.

REPLACER:

Annexe C Proposition financière

PAR :

Annexe C Proposition financière V.2

3. Partie 3, modalités et conditions du contrat subséquent, section 13.1 (Base et méthode de paiement)

REPLACER :

« Agriculture et Agroalimentaire Canada payera l'entrepreneur pour les services rendus et les travaux réalisés aux termes du contrat, conformément à l'annexe C (proposition financière). »

PAR :

Agriculture et Agroalimentaire Canada payera l'entrepreneur une fois par mois pour les services rendus et les travaux réalisés aux termes du contrat, conformément à l'annexe C (proposition financière).

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.